

La Muni recadrée par le Conseil

GRANDSON L'Exécutif a tenté de proposer de rénover l'Hôtel de Ville, mais il s'est heurté à un mur. Face aux oppositions de l'organe délibérant, il a retiré son projet. Il devra revoir sa copie et réduire ses ambitions.

TEXTES : CHRISTELLE MAILLARD

L'Hôtel de Ville de Grandson est magnifique, sur ce point, tout le monde est d'accord. Mais il compte aussi son lot d'inconvénients, comme des marches d'escaliers qui limitent l'accès aux personnes à mobilité réduite, une isolation à revoir et un cruel manque de place pour les collaborateurs et les archives. De plus, certaines normes sanitaires et administratives ne sont plus respectées. C'est pourquoi la Municipalité s'est lancée dans un projet de rénovation. Mais visiblement, elle a vu trop grand. Et elle a été ramenée sur terre par le Conseil communal, jeudi dernier.

Celui-ci a manifesté à trois reprises son accord sur le principe: il faut investir pour remettre aux normes le bâtiment historique, mais pas de la façon imaginée par l'Exécutif. La commission ad hoc et celle des finances ont unanimement recommandé de refuser le projet budgété à 1,95 million de francs (soit 10% du budget 2021) – sans compter d'éventuelles subventions (*lire encadré gris*).

La commission chargée d'étudier le dossier a reconnu que certains travaux (création de WC au sous-sol et d'un ascenseur) semblent nécessaires. Toutefois, d'autres éléments paraissent superflus. «Nous n'avons pas besoin d'une autre salle dans le sous-sol du bâtiment, car la Commune en dispose en suffisance», a précisé la rapporteuse Evelyne Perrin (PS), avant de rebondir sur la transformation du carnotzet en salle de repas polyvalente. Dans une volonté de conservation du patrimoine, la disparition du caveau, lieu

« La Commission des finances s'interroge sur la pertinence de réaliser l'intégralité des travaux et plus particulièrement ceux liés à l'espace polyvalent au sous-sol. »



« Si nous avons voulu vous présenter ce projet qui avait un peu d'ambition et d'ampleur, c'est que nous pensions que le bâtiment en valait la peine. »

François Payot, syndic sortant (PLR)



Ayant reçu la note 2 au recensement architectural, l'Hôtel de Ville fait partie du patrimoine de Grandson depuis 1890. Il contribue également à ce que le bourg soit reconnu comme l'un des plus beaux villages de Suisse. MICHEL DUPERREX

historique et typiquement vaudois, constituerait une perte certaine. Nous souhaitons conserver cet endroit plein de cachet, même s'il n'est pas ouvert au public.»

Mais ce qui a le plus fait trembler les commissions concerne la création d'une terrasse pour les collaborateurs, entre le bâtiment communal et les voies CFF. Car l'idée de creuser le sol grandsonnois évoque de très mauvais souvenirs aux élus, encore marqués par la facture très salée que le bourg a dû payer pour la construction de Borné Nau. Pour rappel, les ouvriers étaient tombés sur des découvertes archéologiques, ce qui avait paralysé le chantier et augmenté l'addition de plus de deux millions de francs. C'est pourquoi l'organe délibérant n'est pas près de reprendre un tel risque aujourd'hui: «La fouille et la création d'un mur de soutènement visant à créer la terrasse semi-enterrée pourrait nous faire découvrir d'éventuels vestiges archéologiques ou tombes médiévales en raison de la proximité de la tour des Cordeliers, dédiée aux géôles de l'époque. Les coûts liés à de potentielles fouilles archéolo-

giques ne sont également pas pris en compte dans le préavis», a noté Evelyne Perrin.

La présidente de la commission des finances (Cofin), Natacha Stucki (PLR), a encore enfoncé le clou. «Les ressources financières sont suffisantes pour démarrer ce préavis, a-t-elle relevé. Cependant, la prudence doit être de mise, d'importants projets collectifs sont encore à venir. Les incertitudes liées au Covid pèsent aussi dans la balance. La Cofin s'interroge également sur la pertinence de réaliser l'intégralité des travaux, et plus particulièrement ceux liés à l'espace polyvalent au sous-sol.»

Après ces deux préavis défavorables, le PLR Hervé Cornaz a tenu à asséner le coup de grâce. «Il manque notamment des informations sur l'état général du bâtiment. Cela serait utile pour savoir s'il y a des travaux futurs à envisager», a-t-il relevé avant d'enjoindre, à son tour, le Conseil communal à refuser le projet.

Face à une telle déferlante, le syndic n'a eu d'autre choix que de s'expliquer. «Je vous remercie pour la vaste liste de propositions

et d'objections. Nous les entendons bien. Si nous avons voulu vous présenter ce projet qui avait un peu d'ambition et d'ampleur, c'est que nous pensions que le bâtiment en valait la peine. On était convaincus par le fait que nous pouvions aller un peu plus loin que la simple adaptation des locaux aux normes, a-t-il expliqué. La Municipalité est arrivée avec un projet qui a un certain coût, mais la simple marge d'autofinancement permettrait de financer le projet.» Et de clore: «Fort de vos réflexions et des rapports des deux commissions, la Municipalité vous évite un vote, retire l'objet de l'ordre du jour et reviendra probablement en juin avec un préavis restreint et redimensionné.»

Gare aux formules!

Non, on ne doit pas s'adresser n'importe comment à un élu lors d'un Conseil communal. La Verte Carmen Tanner l'avait souligné sur les réseaux sociaux, en 2020, évoquant du sexisme ordinaire lorsque le syndic l'avait appelée uniquement par son prénom. La semaine dernière, c'est Nicolas Perrin (Vert), futur municipal à Grandson, qui s'est fait remettre à l'ordre. Car lorsqu'il est allé à la tribune pour remercier les autorités pour leur travail, il a oublié la formule d'usage. Ce qui n'a pas échappé à Jean Périllard (PLR), qui l'a immédiatement repris: «Madame la présidente, mesdames et messieurs les municipaux, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers». Eh oui, les formules de politesse comptent pour tout le monde!



Six mesures pour moderniser un site historique

Le bâtiment de l'administration communale de Grandson a été édifié dès 1890 par l'architecte Paul Charton. Il s'élève sur le site de l'ancien couvent des Cordeliers et s'adosse à la tour carrée, classée en note 2, tout comme l'Hôtel de Ville et les vestiges du couvent situés de l'autre côté de la route cantonale.

En 2013 et en 2017, l'édifice a déjà subi quelques travaux, permettant notamment de créer de nouveaux bureaux, d'agrandir des locaux existants, de créer un WC mixte et de supprimer les radiateurs électriques au bénéfice d'un raccordement à la chaudière du site.

En 2021, la Municipalité a imaginé six nouvelles mesures:

1. Le remplacement de l'ancienne construction accolée à la tour des Cordeliers par un nouveau local à vélos et technique;
2. L'installation d'un ascenseur;
3. La restitution de l'entrée historique par

la «façade lac» pour les collaborateurs, ainsi que pour permettre une exploitation indépendante et future de la tour des Cordeliers et des combles;

4. L'optimisation du sous-sol, qui est clairement sous-exploité. A ce jour, le carnotzet fait office de zone de pause et de repas pour les collaborateurs, mais il manque de lumière naturelle, de ventilation et d'équipements. Il serait donc remplacé par une salle de repos polyvalente et louable les week-ends. D'autres espaces de stockage (matériel et archives), des vestiaires, des WC et un local technique s'étendraient aussi dans ces caves;

5. La construction d'une cour semi-enterrée permettant de dégager les fenêtres du sous-sol de l'Hôtel de Ville entre les voies de chemin de fer et le bâtiment principal.

6. Le renforcement énergétique via des changements de fenêtres et un assainissement partiel de l'enveloppe du bâtiment.

EN BREF

TÉLÉCOMMUNICATION

La Commune a signé pour une antenne

«La Municipalité a signé un bail avec la société Swiss Towers sur la parcelle 840, c'est-à-dire celle où se situe la station de pompage de Grandson, pour la mise en place éventuelle d'une antenne de téléphonie mobile», a communiqué le vice-syndic Antonio Vialatte. Une annonce qui laisse présager l'arrivée de la 5G à Grandson, quand bien même rien n'a encore été défini. Alors que le sujet fait grand débat dans d'autres communes, ici aucun conseiller communal n'a réagi à cette information.

ENVIRONNEMENT

À la recherche d'arbres rares

Dans le cadre de la révision du règlement de la protection des arbres datant de 1987,

la Commune procède depuis fin mars à un inventaire des arbres non soumis au régime forestier afin d'établir un plan de classement.

VIDÉOSURVEILLANCE

Borné Nau à nouveau vandalisé

Depuis son inauguration en automne dernier, le Centre sportif de Borné Nau ne cesse d'être vandalisé. C'était d'ailleurs une des raisons pour lesquelles la Commune a décidé de mettre en place une vidéosurveillance. L'édile Francesco Di Franco (PLR) a précisé que de nouvelles attaques avaient eu lieu récemment: cinq vitres du bâtiment ont été brisées et, le week-end dernier, des personnes se sont acharnées sur l'éclairage public du collège du Jura. «La vidéosurveillance devrait être installée avant les vacances scolaires, donc

au plus tard au mois de juin», a-t-il indiqué.

NAVIGATION

Grandson gardera son port cinquante ans de plus!

La municipale Nathalie Gigandet (PS) a apporté une bonne nouvelle au Conseil communal. En effet, au terme de l'enquête publique, la Direction générale de l'environnement a délivré l'autorisation de renouvellement de la concession du port de Grandson pour une durée de cinquante ans. Le bourg d'Othon gardera un pied dans l'eau!

COVID

La salle des Quais réquisitionnée pour la vaccination

Le syndic François Payot a évoqué un

sujet éminemment actuel: le Covid. «Nous avons prévu en priorité, et après rencontre avec les restaurateurs, de renouveler les aides Covid consenties en 2020 pour 2021. D'autres mesures sont envisagées dans un deuxième temps», a-t-il indiqué. De plus, le Canton semble avoir retenu Grandson dans son agenda: «Normalement, mais cela ne dépend pas de nous, il devrait y avoir une ou deux journées de vaccination organisées par une équipe mobile de vaccination Covid à la salle des Quais.» Lundi, le Canton confirmait en effet cet événement qui aura lieu le 25 mai (1^{re} dose) et le 22 juin (2^e dose). D'autres communes sont concernées: Vallorbe (18 mai et 15 juin); Yvonand (20 mai et 17 juin); Orbe (5 juin et 3 juillet); Chavornay (24 juin et 22 juillet).